

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 19 décembre 1968.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) *chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,*

Par M. Etienne DAILLY,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée Nationale par M. Rivierez, rapporteur, sous le numéro 565 (4^e législature).

(2) Cette commission est composée de : MM. Raymond Bonnefous, sénateur, président ; de Grailly, député, vice-président ; Rivierez, député, Etienne Dailly, sénateur, rapporteurs ; titulaires : Magaud, Pidjot, Sablé, Alain Terrenoire, Tibéri, députés ; Paul Guillard, Marcel Molle, Lucien De Montigny, Roger Poudonson, Jacques Soufflet, sénateurs ; suppléants : Barillon, Mario Bénard, Bérard, Bressolier, Krieg, Marie, Mazeaud, députés ; Robert Bruyneel, Fernand Esseul, Pierre de Félice, Jean Geoffroy, Léon Jozeau-Marigné, Paul Massa, Jean Noury, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 401, 504 et In-8° 66.

Sénat : 84, 108 et In-8° 44 (1968-1969).

Mesdames, Messieurs,

La Commission mixte paritaire s'est réunie le 19 décembre 1968 au Sénat sous la présidence de M. Raymond Bonnefous, président d'âge.

Elle a, tout d'abord, constitué son bureau et nommé président M. Raymond Bonnefous, Sénateur, et vice-président M. de Grailly, Député.

Elle a chargé du rapport M. Rivierez pour l'Assemblée Nationale et M. Dailly pour le Sénat.

Après un large échange de vues, la Commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à l'adoption d'aucun texte.